Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978)

Heft: 456

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 456 1er juin 1978 Quinzième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 2269 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Claude Bossy Jean-Daniel Delley Pierre Gilliand



Universités et opinion: fin de la lune de miel

Nouvelle loi sur l'aide aux hautes écoles et à la recherche: un verdict pour le moins net dont on a pu lire, au lendemain de la consultation, qu'il avait surpris les observateurs de la scène politique à maints égards (désaveu populaire des groupes de pression traditionnels, des cités universitaires dans le camp des "non",

etc.). Voyons plus loin!

Le point de départ. La lune de miel entre l'opinion publique et le monde universitaire est bel et bien terminée, si tant est qu'elle ait été vraiment intense dans le passé. Il s'agit d'un phénomène général: partout en Europe, aux Etats-Unis, on constate le même reflux. Peu importe, en définitive, que cette évolution générale soit explicable — situation économique (récession), amalgame largement pratiqué et facile entre l'exercice de la critique et la montée du terrorisme —: c'est un fait sur lequel il faut désormais compter.

En Suisse, il faut noter pourtant que cette désaffection farouche est paradoxale à plusieurs égards:

— dans notre pays, le développement des universités a été incomparablement plus faible que partout ailleurs et l'engouement pour les hautes écoles n'a jamais chez nous atteint des sommets... leur bonne réputation tenait essentiellement dans leur capacité à former des ingénieurs et des cadres nécessaires à l'industrie (le développement des écoles pratiques et des technicums helvétiques est largement supérieur à la moyenne);

- contrairement à certains grands voisins, le chômage universitaire n'existe pas encore chez nous, au moins pas encore à si grande échelle; - se raidissant face aux universités, la Suisse subit en quelque sorte une influence étrangère (placage sur notre réalité des schémas allemands par exemple), une mise au pas qui ne cadre guère avec sa volonté traditionnelle d'autonomie (voir le vote sur l'heure d'été!).

Cela étant, ce vote de défiance doit également être interprêté comme la manifestation supplémentaire d'une volonté diffuse "d'économies": on a de la peine à admettre que les propositions de réorganisation de l'université aient été saisies par l'ensemble des votants... dans la mesure où elles ont été seulement exposées! Et là, un nouveau paradoxe: il faut admettre que la nouvelle loi, si elle jetait les bases d'un subventionnement accru, permettait également, par le jeu de la planification, de réaliser de substantielles économies...

Et puisqu'il est question brièvement du fond du texte qui avait été adopté au Parlement à de larges majorités, il faut souligner que le rejet populaire rejoint certains aspects négatifs indéniables du projet : comment admettre ce transfert de pouvoir à un organe où les universités n'auraient pas été représentées? c'eût été consacrer la sprématie d'une tendance suisse alémanique qui suppose que les universités sont étroitement surveillées par l'Etat (un coup pour des universités suisses romandes encore relativement autonomes)... Comment adhérer totalement à une loi qui mettait une fois de plus l'accent prioritaire sur des questions quantitatives (plus de moyens) sans poser la question de la qualité?

Aujourd'hui, de ce rejet, on peut pourtant espérer des retombées positives:

— que les universités fassent un retour sur el-

les-même, sur leurs finalités;

- que les universités s'interrogent sur la part de la population qu'elles touchent: les travailleurs paient-ils pour une institution qui leur est fermée? (voyez les cris poussés en Suisse romande lorsque Genève a institué l'admission sans maturité...);

— que les universités saisissent leur chance de créer un véritable fédéralisme : des moyens financiers restreints pourraient déboucher sur la mise sur pied de numérus clausus dont souffriraient d'abord les cantons non-universitaires; un accord de collaboration sera-t-il envisagé?